



**DOSSIER CANDIDATURE
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
FILLES
LYCEE PARC IMPERIAL
NICE
2019/2020**



MODALITES DE RECRUTEMENT

JOURNEE DE SELECTION

MARDI 28 MAI 2019

17H 19H

GYMNASE DU PARC IMPERIAL

ECHEANCIER

Le recrutement est ouvert aux filles nées en 2004, 2003 et 2002 scolarisées en 3ème, 2nde ou exceptionnellement Première en 2018-2019.

- **VENDREDI 24 MAI 2019** : Fin du dépôt des candidatures ;

Transmettre le dossier à l'adresse suivante :

**LYCEE DU PARC IMPERIAL – à l'intention du secrétariat de la proviseure-adjointe,
2 AVENUE PAUL ARENE 06050 NICE CEDEX**

Etape 1 : lors de la « journée » de recrutement, les candidates seront toutes convoquées pour des tests de sélection sportive. Les joueuses admises sportivement, seront classées. Seules les joueuses sélectionnées passeront à l'étape suivante.

Etape 2 : après cette première phase, une commission composée d'enseignants, de CPE et de personnels de direction se réunira et étudiera les dossiers scolaires. Seuls les élèves sélectionnés passeront à l'étape suivante en respectant le classement sportif.

Etape 3 : fin août le lycée validera scolairement les inscriptions en fonction du nombre de places disponibles dans les classes de Seconde, Première ou exceptionnellement Terminale. Le secrétariat du Parc Impérial prendra contact directement avec votre lycée de secteur pour les formalités administratives. Seules les élèves les mieux classées en fonction du nombre de places disponibles passeront à l'étape suivante en respectant le classement sportif.

Etape 4 : durant l'été et avant la rentrée, une visite médicale « poussée » prise en charge par les familles sera subie par les sélectionnées. C'est seulement à l'issue de cette validation médicale que votre enfant sera considérée comme définitivement admise en Section Sportive Handball au lycée du Parc Impérial.

Les élèves de cette section sportive auront 2 entraînements par semaine et doivent participer aux compétitions UNSS en s'inscrivant obligatoirement à l'Association Sportive du lycée.

PRESENTATION

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION SPORTIVE HANDBALL

ADDITIF AU REGLEMENT GENERAL DU LYCEE DU PARC IMPERIAL (Vie Scolaire)

Ce règlement spécifique ne se substitue pas à celui du lycée, il le complète.

Toute joueuse candidate à la Section Sportive Handball du Parc Impérial s'engage à respecter les éléments suivants :

I- ADDITIF SCOLAIRE

Article 1 :

Les résultats scolaires déterminent le maintien ou non de l'élève en Section Sportive d'année en année.

Article 2 :

L'échec scolaire n'entraîne pas le redoublement automatique en Section Sportive.

Le dossier de l'élève est réétudié en vue du maintien ou de la réorientation vers l'établissement scolaire de secteur.

Article 3 :

Dans le cas d'un arrêt temporaire ou définitif en cours d'année des activités de l'élève au sein de la Section Sportive, motivé par une décision de la commission scolaire, technique ou médicale, la scolarité de l'élève au Lycée du Parc Impérial n'est pas remise en cause.

Dans le cas d'un abandon non justifié en cours d'année, le maintien de la scolarité au lycée du parc impérial est soumis à l'avis du chef d'établissement.

Article 4 :

En cas d'absence en cours, les parents et l'élève doivent respecter scrupuleusement les formalités administratives incluses dans le règlement intérieur général du lycée, sans oublier de prévenir impérativement le responsable sportif de la Section Sportive.

Article 5 :

Les études aménagées ou travail personnel en études programmés dans les temps laissés libres par l'entraînement sont obligatoires.

II-ADDITIF SPORTIF

Article 6 :

L'élève se conformera aux recommandations et obligations faites par les responsables sportifs concernant le comportement et les attitudes liés à son statut d'athlète de la Section Sportive (représentation de la Section Sportive en compétition, stages..., interdiction formelle de fumer, pas de consommation d'alcool ou de produit illicite : cannabis, produits dopants etc...).

Le bizutage ou toutes formes de pratique pouvant être apparentées sont interdites par la loi, ils entraîneront de fait l'exclusion immédiate.

Tous ces points seront précisés lors de la réunion de rentrée avec les élèves.

Les résultats sportifs et le comportement assidu et motivé déterminent le maintien ou non de l'élève en Section Sportive, d'année en année.

Chaque année, un bilan est effectué et le maintien ou non est déterminé après un entretien avec la famille et le jeune sportif en fin d'année scolaire.

Article 7 :

Les entraînements sont obligatoires sauf dérogation accordée exclusivement par l'entraîneur, le médecin ou l'administration scolaire.

En cas de blessure, l'athlète doit être présent sur le lieu d'entraînement (problème de responsabilité), sauf demande de la famille.

III-ADDITIF MEDICAL

Article 8 :

Les athlètes sont soumis chaque année à un suivi médical conformément aux textes en vigueur.

Un certificat médical d'aptitude à la pratique compétitive de l'activité sera exigé pour suivre les enseignements de la section sportive scolaire (Cf. Modèle « Fiche médicale en vue d'une scolarité en SSS » BO 18 du 1 mai 2003).

Les élèves doivent subir une visite médicale annuelle et bénéficient d'un environnement médicalisé de proximité (Cf. « Circulaire 2003-062 du 24-4-2003, Examen et suivi médical des élèves des SSS » BO 22 du 29 mai 2003). Les sportifs se rendront par leurs propres moyens aux convocations qu'ils auront eux-mêmes sollicité.

Du résultat positif de cette visite initiale, dépendra l'entrée dans la structure.

Le suivi est assuré par le médecin personnel de l'élève et l'infirmière scolaire. Cette dernière pourra vérifier durant l'année scolaire l'état de santé des élèves, afin de préserver leur santé, de repérer les signes de fatigue et de permettre leur épanouissement dans le domaine du sport et des études. Au regard des obligations dans ce domaine des structures de type « Pôle espoirs », une visite intermédiaire annuelle semble raisonnable.

Article 9 :

En cas de blessure ou de maladie, survenant pendant les heures d'entraînement, les athlètes doivent suivre les démarches suivantes :

1. L'athlète est adressé à l'infirmierie qui selon la gravité pourra déclencher le protocole d'urgence.
2. En l'absence d'infirmière, c'est l'encadrant sportif qui, selon la gravité, devra déclencher le protocole d'urgence.

En cas de blessure ou de maladie survenant à l'extérieur du lycée, le joueur ou sa famille doivent informer rapidement le responsable de la Section Sportive.

Article 10 :

La récupération et la rééducation, en fonction de la prescription médicale, doivent être scrupuleusement respectées.

En cas d'arrêt, celui-ci doit être stipulé par écrit par un médecin.

IV-SANCTIONS

Article 11 :

En cas de non-respect de tout ou partie du règlement général et spécifique et selon la gravité des écarts, l'élève est soumis aux sanctions suivantes :

- * exclusion de l'entraînement pour une période déterminée,
- * exclusion définitive de la section sportive,
- * exclusion définitive du lycée après décision du Conseil de Discipline.

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE LYCEE PARC IMPERIAL FILLES

CITE SCOLAIRE PARC IMPERIAL NICE

DOSSIER DE CANDIDATURE

à retourner avant le **24 MAI 2019**

Lycée du Parc Impérial
Secrétariat du proviseur-adjoint
2 Avenue Paul Arène
06050 NICE Cedex

- θ - Fiche d'inscription à la journée de recrutement
- θ - Attestation d'acceptation du règlement intérieur de la Section Sportive Handball
- θ - Fiche de renseignements scolaires
- θ - Fiche de renseignements sportifs
- θ Photocopie des bulletins scolaires de l'année **2018/2019** (1er et 2ème trimestre).
- θ Confirmation de votre candidature par mail : etstephane@numericable.fr

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à:
Monsieur Stéphane ETCHEVERRY
Professeur d'EPS
Responsable de la Section Sportive Handball de Nice
Tel : 06 11 60 21 54

**FICHE D'INSCRIPTION POUR LA JOURNEE DE RECRUTEMENT
SECTION SPORTIVE HANDBALL**

A renvoyer pour le 24 Mai 2019 dernier délai.

Je soussigné :

Demeurant à:

Demande la participation de ma fille à la journée de recrutement de la Section Sportive en qualité de joueuse :

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance:.....

CLUB :

Places en jeu (dans l'ordre préférentiel) :
.....

Nom, adresse et N° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

M. : Tél. :

Adresse :
.....

- Je déclare que mon enfant est couvert par une Police d'Assurance contre les accidents.

- Je dégage par la présente, les responsables de la journée de recrutement et le lycée du PARC IMPÉRIAL de toute responsabilité en ce qui concerne mon enfant, tant pour les accidents qui pourraient lui être imputables, que pour ceux qu'ils pourraient subir pendant les différentes activités de cette journée, ainsi qu'au cours des déplacements occasionnés.

- J'autorise le responsable à prendre toute mesure d'urgence, en cas d'accident ou de maladie grave, à faire transporter mon fils dans un établissement hospitalier le plus proche pour y recevoir des soins ou subir toute intervention chirurgicale jugés nécessaire par le médecin.

Fait à le

Signature

(Faire précéder de la mention "Lu et approuvé")

ATTESTATION

Nous, soussignés, Madame, Monsieur,.....

responsables légaux de Mademoiselle

candidate à la Section Sportive Handball de Nice, reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur du lycée et de la Section Sportive Handball de Nice.

Nous nous engageons en accord avec notre enfant à le respecter dans son intégralité, en cas d'admission.

Fait à, le

Les Parents

L'élève

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Dossier de candidature Section Sportive Handball Féminine Lycée - Nice

Photo
obligatoire

Nom: Prénom:
Date de naissance: Lieu:
Département:

Adresse des Parents (ou du représentant légal):

Madame - Monsieur

Tél.dom.....Tél.Port.parents.....Tél. Port.Enfant

E mail parents :

E mail enfants :

Profession du père:.....

Profession de la mère:

SITUATION SCOLAIRE ACTUELLE

Nom de l'établissement:

Adresse:

.....Tél.....

Classe suivie: Langue vivante 1:

Langue vivante 2:

Série pour les lycéens en Premières : S ES L STMG (entourez)

SITUATION SCOLAIRE PROCHAINE

Nom de l'établissement: LYCEE DU PARC IMPERIAL

Adresse: 2 avenue Paul Arène 06000 NICE

Classe demandée: Langue vivante 1:

Langue vivante 2:

Première STMG : oui non

Première générale, spécialités envisagées :

1/..... 2/.....

3/.....

Régime demandé: Demi-pensionnat - Externat

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SPORTIFS
(Toutes les rubriques doivent être remplies)

Club du Joueur :

Niveau de jeu actuel:

Nom de l'Entraîneur:Tel entraîneur :

Mail entraîneur :

Poste occupé: 1)..... 2).....

Taille:

Poids:

Droitier/Gaucher

Nombre d'entraînements par semaine :

Stage /Sélections ou compétitions avec le département et ligue :

Saison 2018/2019:

-
-
-
-